Vu le cahier des conditions de vente déposé le 12 juillet 2021 :

Vu le jugement d'orientation rendu le 24 novembre 2021 :

Vu les formalités de publicité effectuées le 16 décembre 2021 ;

Maître Jean-sébastien TESLER de la SELARL AD LITEM JURIS, avocats au barreau d'ESSONNE, avocat poursuivant, a demandé au Tribunal :

- de lui donner acte de son dire et de l'accomplissement des formalités légales et de ce que les frais préalables de vente ont été taxés à la somme de treize mille quatre cent trente quatre euros cinquante huit cents (13434.58 Euros), et qui seront payés par l'adjudicataire en sus de son prix, conformément au cahier des conditions de vente,
- et de procéder à l'adjudication de l'immeuble désigné au cahier des conditions de vente qui précède.

Après lecture des dires, le Tribunal ayant constaté que les formalités légales ont bien été accomplies aux dates ci-dessus et donné publiquement montant des frais de vente, faisant droit à la demande d'adjudication, a ordonné que les enchères soient poursuivies suivant les modalités prescrites par l'article R322-45 du Code des procédures civiles d'exécution sur la mise à prix de vingt mille euros (20000 Euros).

Après des enchères successives, Maître Pierre ELLUL, avocat au barreau De l'Essonne, a enchéri le dernier à la somme de EUROS (\* uros) en sus des frais taxés comme sus-indiqué.

Cette dernière enchère n'ayant été suivie d'aucune enchère supérieure durant quatre vingt dix secondes, le Tribunal, jugeant en sa même composition, a adjugé à Me Pierre ELLUL, avocat au barreau d'ESSONNE, avocat plus offrant et dernier enchérisseur, au nom et pour le compte de Madame Olessia Sergueevna RASKOVSKAYA née le 9 janvier 1969 à Kramatorsk (URSS), de nationalité Ukrainienne, domiciliée 8, allée des Helvètes 91300 MASSY ici présente et acceptante.

## SAVOIR:

Sur un terrain situé à MAISSE (91720), au 12 Grande Rue, cadastré AD 76, lieudit "GR Grande Rue", pour une contenance de 62 ca.

## UNE MAISON comprenant:

- au rez-de-chaussée : entrée, cuisine, séjour, salon ;
- au Ier étage : une chambre, salle d'eau avec WC;
- au 2ème étage : une chambre mansardée.

Cave en sous-sol. Petite cour.

Moyennant le prix principal de quatre vingt douze mille euros (92000 Euros) outre les charges dont les frais.